

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	66 (1937)
Heft:	13
Rubrik:	Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. — Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 14 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août) et le 1^{er} des mois de janvier, mars et mai.

Le *Faisceau mutualiste* paraît 6 fois par an, soit le 1^{er} des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — *Partie non officielle : Le syllabus, moyen de travail personnel.* — *Quelques réflexions sur l'enseignement des sciences naturelles.* — *Lire, parler, rédiger.* — *Chronique scolaire de la Gruyère.* — *Lecture au cours supérieur.* — *Société des Institutrices.*

PARTIE OFFICIELLE

Réorganisation des arrondissements.

La Direction de l'Instruction publique porte à la connaissance des autorités et des parents que les arrondissements II, IV et V d'inspection des écoles primaires ont été regroupés de la façon suivante :

II^{me} arrondissement : Ville de Fribourg, classes françaises, cercles de justice de paix de Belfaux et de Cournillens ; inspecteur : M. Arthur Rosset, à Fribourg, Gambach ;

IV^{me} arrondissement : cercles de justice de paix de Prez, de Farvagny et du Mouret, plus paroisse d'Avry-devant-Pont ; inspecteur : M. Marcellin Berset, à Fribourg, Vignettaz ;

V^{me} arrondissement : cercles de justice de paix de Bulle, Charmey, Gruyères, La Roche et Vuippens, moins paroisse d'Avry-devant-Pont ; inspecteur : M. Louis Maillard, à Bulle.

Cette nouvelle répartition exerce ses effets immédiatement.

Programme de chant.

Les chants suivants seront appris par cœur et dans toutes leurs strophes durant la présente année scolaire.

Cours inférieurs. (Chants tirés du *Kikeriki*.)

Garçons : A chaque saison, p. 33, № 45 ; Le beau chasseur, p. 44, № 59 ; Je t'aime bien, p. 72, № 96 ; *O salutaris*, p. 85, № 111.

Filles : A chaque saison, p. 33, № 45 ; Ma tant'Lise, p. 54, № 72 ; Je t'aime bien, p. 72, № 96 ; *O salutaris*, p. 85, № 111.

Cours moyens. (Chants tirés de l'*Ecolier chanteur*.) La blanche maison, p. 118, № 112 ; Le mois de mai, p. 216, № 198 ; Fribourg, ma patrie, p. 299, № 257 ; *O salutaris*, p. 85, № 111 (*Kikeriki*).

Cours supérieurs. La chanson du sol natal, p. 293, № 254 ; Le fuseau de ma grand'mère, p. 151, № 143 ; La montagne, p. 241, № 221 ; *O salutaris*, p. 85, № 111 (*Kikeriki*).

Cours complémentaires. Liauba (*Ecolier chanteur*), p. 320, № 269. Aime-moi, bergère, et je t'aimerai (Fœtisch).

On répétera, aux cours moyen et supérieur, La poya, p. 320, № 269, et le Cantique suisse.

D'autres chants peuvent être choisis librement par les maîtres.

Cours complémentaires.

La conférence des inspecteurs a adopté diverses dispositions qui sont impératives durant la présente année scolaire pour tous les cours.

En voici le résumé, auquel maîtres et autorités scolaires voudront bien se conformer.

L'enseignement des diverses branches sera basé sur le journal, conformément aux directives qui seront données oralement dans les conférences d'arrondissement et dans les conférences régionales.

Des manuels obligatoires ne sont prévus que pour les branches professionnelles (agriculture) : *Eléments d'agriculture II*, et pour le calcul oral et la comptabilité (les deux opuscules sont en vente au Dépôt du matériel scolaire, section A).

Les buts et les moyens de l'enseignement des cours complémentaires sont précisés par rapport aux diverses branches comme suit :

1. *Langue maternelle.*

But : apprendre à nos jeunes gens à parler correctement leur langue, à exprimer clairement leur pensée sur les sujets qu'ils ont étudiés, à faire un compte rendu ou un petit rapport, à écrire les lettres courantes : demandes de renseignement, offres de services, lettres d'amitié, etc.

Moyens : faire rédiger le récit d'une manifestation survenue, répondre à des annonces de journaux, rédiger des annonces, rédiger des télégrammes, des avis, présenter ou remercier un conférencier.

2. *Histoire, géographie, instruction civique.*

But : enthousiasmer nos jeunes gens pour notre pays, en le faisant mieux connaître dans ses sites, dans les ressources d'ordre matériel, spirituel et moral qu'il met à disposition de ses enfants, dans ses institutions et dans les choses qui leur sont les plus proches ; leur apprendre à aimer notre patrimoine national, les inciter à se dévouer au service de la patrie et à travailler dans l'intérêt commun ; faire comprendre notre dépendance et notre intégration dans l'espace et dans le temps.

Moyens : *Géographie* : partir des ressources que fournit le village, en faire l'inventaire, la mainmise de l'homme sur la nature, amorce de la géographie humaine, de la sociologie ; ce qui n'est pas dans le village, où le trouve-t-on en Suisse, dans le monde ? Revision de la géographie dans ses grandes lignes : pays producteurs, de blé, etc., relations du sol et du climat ; d'où le commerce, le système monétaire, questions des grandes voies de communication, solidarité mondiale ; lectures de cartes, d'horaires, préparation d'itinéraires.

Histoire : de la position géographique résulte une position historique, partant de là, pour chaque pays, une mission ; le rôle de l'homme : dans chaque pays, il y a plus de morts que de vivants, d'où respect des traditions, sens de la continuité et de la durée ; faire comprendre la mission de Fribourg, celle de la Suisse, celle de l'Europe ; étudier, avant tout, la période contemporaine, à la lumière des événements actuels.

Instruction civique : faire comprendre le sens et la raison d'être des institutions actuelles ; inculquer des idées justes et claires sur la fonction nécessaire des autorités, sur les rapports du citoyen avec la commune, avec le canton, avec la Confédération ; faire comprendre que le bon fonctionnement des institutions publiques suppose le concours constant et effectif de tous les citoyens ; se tenir constamment près du concret.

3. *Connaissance de la nature et notions professionnelles.*

But : faire observer quelques phénomènes quotidiens et banaux, en expliquer le mécanisme ; faire comprendre les lois naturelles qui les régissent ; faire toucher du doigt l'ordre magnifique de l'univers ; donner aux élèves des notions élémentaires, mais précises, sur leur activité professionnelle future.

Moyens : les indications qui paraîtront à ce sujet dans le *Bulletin pédagogique*, les données des manuels.

4. *Calcul et comptabilité.*

But : apprendre à compter et à raisonner, à se rendre compte des réalités économiques et sociales, à distinguer entre dépenses productives et dépenses improductives, à voir clair dans ses affaires, à faire un examen de conscience économique.

Moyens : travailler sur des données concrètes, de façon que les élèves touchent du doigt la portée sociale et économique des opérations comptables, utiliser des formulaires authentiques (pour la poste, les « spécimens »), établir des inventaires et des budgets sur des données qui servent aux élèves, qui se rapportent à des choses qu'ils connaissent ou au sujet desquelles ils peuvent se renseigner ; les discuter au point de vue économique et social.

Nominations.

Le Conseil d'Etat a nommé : M^{me} Jeanne Plancherel, inspectrice scolaire, à Fribourg, chef du service de l'enseignement ménager ; M^{me} Marie Dessonnaz, maîtresse ménagère, à Vuisternens-devant-Romont, inspectrice scolaire de l'arrondissement Sarine et Broye ; M. Léon Descloux, maître à l'Ecole secondaire professionnelle des garçons, à Fribourg ; M. Otto Graf, maître à l'Ecole secondaire de Morat.

Il a nommé instituteurs : M. Cyprien Sudan, aux classes primaires françaises de la ville de Fribourg ; M. Bernard Arczynski, à Essert ; M. Jules Schieb, à Kessibrunnholz (Überstorf) ; M. Marc Nyffenegger, à Altavilla ; M. Paul Oberson, à Pont-en-Ogoz ; M. Léon Pillonel, à Villarepos ; M. Joseph Déglyse, à Villarimboud ; M. Séraphin Villoz, à Vesin ; M. Augustin Castella, à l'école régionale d'Attalens ; institutrices : M^{me} Joséphine Mettraux, aux classes primaires françaises de la ville de Fribourg ; M^{me} Maria Murith, à Rossens ; M^{me} Marie-Louise Humbert, à Noréaz ; M^{me} Monique Biétry, à Estavannens ; M^{me} Yvette Ruffieux, à Vaulruz ; M^{me} Marie-Thérèse Chassot, à Chavannes-les-Forts ; M^{me} Denise Henriod, à Môtier-Vully-le-Haut ; M^{me} Germaine Brulhart, à Cheyres ; M^{me} Marie Dévaud, à Dompierre ; M^{me} Hilda von Känel, à Morat.

Renouvellement du brevet.

A la suite des examens des 22 et 23 septembre dernier, la Commission cantonale des études a délivré le certificat d'aptitude pédagogique à MM. André Descloux, aux Ecasseys ; Alfred Pillonel, à Morens ; Joseph Sudan, à Echarlens ; Walter Herren, à Ferpicloz, cercle libre public ; Marc Nyffenegger, à Altavilla ; à M^{les} Agnès Barras, à Bulle ; Fernande Hæring, à Villaranon ; Anne-Marie Noël, à Broc ; Yvette Rossier, à Estavayer-le-Lac ; Wallena Eckert, à Alterswyl ; Paula-Maria Sinz, à Wünnewyl et Ansgar Stierli, à Bösingen. Elle a renouvelé pour une nouvelle période le brevet de MM. François Charrière, à Gumevens ; Casimir Moret, à Grolley ; Séraphin Villoz, à Vesin et Isidore Brugger, à Alterswyl ; M^{les} Jeanne Gremion, à La Tour-de-Trême ; Violette Noyer, à Lugnorre-Vully ; Hélène Thurler, à Villars-sur-Glâne ; de M^{mes} Marie-Natalia Aeby, à Heitenried ; Charlotte Herbster, à Cormondes ; Priscilla Künzle, à Bösingen.